



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle d'évaluation
des apprentissages**

du Collège André-Grasset

Novembre 2020



Québec, le 7 décembre 2020

Monsieur Patrick Caron
Directeur général
Collège André-Grasset
1001, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 1M3

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 23 novembre 2020, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège André-Grasset, adoptée par son conseil d'administration le 9 juin 2020. Cet examen, réalisé conformément au *Cadre de référence* (mai 2012) de l'évaluation des PIEA, a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente daté de septembre 2019, la Commission avait jugé que la PIEA du Collège André-Grasset était partiellement satisfaisante. La Commission recommandait au Collège d'intégrer, dans sa politique, tous les éléments prescrits par le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) afin de bien informer les étudiants.

La politique révisée transmise à la Commission comprend maintenant de nouvelles précisions quant aux responsabilités des professeurs. Ces dernières incluent l'élaboration d'un plan de cours comprenant tous les éléments prescrits par le RREC dont le contenu du cours, les indications méthodologiques, les modalités de participation aux cours ainsi que la médiagraphie.

La Commission considère qu'avec l'ajout de cette précision à sa politique, le Collège a donné des suites satisfaisantes à la recommandation émise dans le rapport d'évaluation de la PIEA de septembre 2019.

La Commission note que le Collège a aussi tenu compte de sa suggestion de préciser, dans sa politique, les responsabilités liées à l'élaboration et à l'approbation des plans de cours. Le commentaire encourageant le Collège à

préciser les modalités de reprise en cas d'échec de l'épreuve synthèse de programme a aussi été considéré.

En conséquence, la Commission juge que la politique du Collège André-Grasset est maintenant **entièrement satisfaisante**.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M. Alain Desparois, directeur des études